

FAQ – Campagne collecte bilan d’activité des RPE en 2021

Vous trouverez dans ce document, la plupart des questions que les référents Caf ont pu poser au sujet de la campagne de collecte des données d’activité des RPE. Ce document sera enrichi au fil de l’eau. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, nous vous invitons à la poser sur le Teams BF-E-Groupe référents RPE, dans le canal [Campagne Sphinx activité RPE](#).

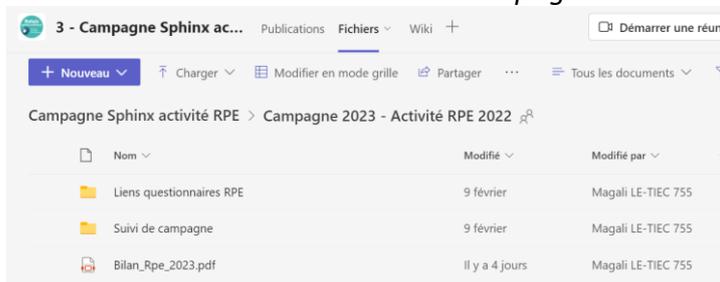
Ce document est scindé en 2 parties. La première concerne des questions d’ordre général sur le dispositif. La seconde partie concerne des questions relatives au questionnaire. Chaque page du questionnaire est ainsi reprise dans ce document avec les éventuelles questions et les réponses correspondantes.

Le dispositif

Quels sont les documents à ma disposition et où peut-on les trouver ?

Vous avez à votre disposition dans le Teams BF-E-Groupe référents RPE, dans le canal [Campagne Sphinx activité RPE](#), les documents suivants :

- Un guide PDF pour le référent Caf
- Le questionnaire en PDF
- Les liens vers les questionnaires de chaque RPE
- Des éléments de suivi de la campagne.



The screenshot shows a file list in a Microsoft Teams channel. The channel name is '3 - Campagne Sphinx ac...'. The file list is organized into columns: 'Nom', 'Modifié', and 'Modifié par'. There are three folders and one PDF file listed.

Nom	Modifié	Modifié par
Liens questionnaires RPE	9 février	Magali LE-TIEC 755
Suivi de campagne	9 février	Magali LE-TIEC 755
Bilan_Rpe_2023.pdf	Il y a 4 jours	Magali LE-TIEC 755

Ces documents sont mis à jour régulièrement.

Qui dois-je contacter en cas de question ?

En cas de question générale sur le dispositif, le questionnaire..., merci de poster en priorité un message sur le canal [Campagne Sphinx activité RPE](#) de la Teams BF-E-Groupe référents RPE.

En cas de questions plus confidentielles sur l’un des RPE, merci d’adresser un mail à enquete.petite-enfance@cnafr.fr

Vos référents Cnaf de cette campagne sont :

Magali Le Tiec – Dser

Louise Levesque – Dpfas

Quelles sont les dates de campagne de collecte ?

- Le 02/03 : Mise à disposition des liens des questionnaires de chaque Caf sur le Teams
- Jusqu'au 31/03 :
 - Vérification et modification éventuelle des coordonnées du/des référents Caf
 - Envoi des liens au RPE
- Jusqu'au 31/05 : Saisie et validation des questionnaires par les animateurs de RPE
- Jusqu'au 31/06 : Validation des questionnaires par la Caf

Les données pré-alimentées de Afas ne sont pas à jour dans le questionnaire. Que faut-il faire ?

Les données pré-alimentées dans le questionnaire sont une « photo » des déclarations au 28/02. Seules les données identifiant le RPE (Nom, adresse, gestionnaire ...), le nombre de mois d'ouverture et le nombre d'ETP sont préalimentés cette année au lancement de la campagne.

Si vous constatez que ces données ne sont pas justes, le partenaire doit veiller à ce que la donnée soit correcte lors de la saisie de sa déclaration réelle. Toutefois, les deux systèmes Afas/Sphinx étant cloisonnés, toute mise à jour effectuée au-delà du 1^{er} mars dans Afas ne peut pas être prise en compte automatiquement dans le questionnaire Sphinx en cours.

Ces données seront mises à jour lors de la production du bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2021 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Les liens de ces bilans définitifs vous seront communiqués à compter du 1^{er} juillet pour que vous puissiez avoir les bilans PDF à jour et les transmettre de nouveau aux RPE de votre territoire.

Le document de suivi de la campagne indique que je n'ai pas validé le questionnaire, alors que je pensais l'avoir fait. Que s'est-il passé ? Ai-je raté une étape ?

Avez-vous pensé à « Enregistrer » votre saisie à la fin ? Reprenez le lien de validation qui figure dans le document de suivi, allez jusqu'à la page 41 (cadre réservé à la Caf) puis cochez la case oui et enfin cliquez sur "Enregistrer". Vous devriez alors recevoir une nouvelle notification par mail vous confirmant votre validation :

Bonjour,

Nous vous confirmons que le bilan d'activité du RPE XXXXXXXX a bien été validé et transmis à la Cnaf.

Nous vous remercions d'avoir complété ces informations qui serviront à produire un bilan d'activité complet des RPE en 2022 au niveau national et départemental.

Cordialement,

Magali LE TIEC - CNAF / DSER

Louise LEVESQUE - CNAF / DPFAS

La déclaration réelle Afas a été faite et transmise à la Caf, or le RPE se rend compte qu'il y a une erreur dans sa déclaration de données d'activité. Que faut-il faire ?

L'agent Caf doit utiliser la procédure spécifique / mode dégradé pour prendre la main sur la déclaration réelle (ce passage en procédure spécifique doit être au préalable approuvé par le cadre de service). Et l'agent Caf doit a minima avoir un écrit (mail) du gestionnaire lui indiquant les données à modifier afin qu'une trace soit laissée dans le dossier.

PAGE 1

**Bilan d'activité du ...
en 2022**

1 - IDENTITE DU RPE

Si les informations ci-dessous ne sont pas justes ou ne sont pas renseignées, nous vous demandons de les modifier dans le portail partenaire Afas.

Nom du Rpe : Identifiant du Rpe :

Nom du gestionnaire : Date de dernière déclaration :

Période d'agrément : du ... au ... Type de déclaration :

2 - INFORMATIONS CAF

Nom de la Caf :

Référent(s) CAF :
A saisir par le référent CAF. Il s'agit de saisir les coordonnées de la personne en CAF qui sera notifiée lors de la validation des saisies par le Rpe. Le Rpe ne doit donc rien saisir ici.

Référent 1 : **Référent 2 :**

Prénom NOM : Prénom NOM :

Adresse mail : Adresse mail :

Ces informations sont-elles correctes? Oui Non

Nouveau référent 1 : **Nouveau référent 2 :**

Prénom NOM : Prénom NOM :

Adresse mail : Adresse mail :

P.1



Données non modifiables dans Sphinx. Les corrections doivent être apportées dans Afas ou Maïa selon la nature des données.



Les données ont été préalimentés avec les informations recueillies lors de la précédente campagne. Nous vous demandons de vérifier et corriger le cas échéant les coordonnées pré-remplies.

Si les données les informations préalimentées ne sont pas justes ou pas complétées vous DEVEZ cliquer sur « Non » et renseigner les coordonnées à prendre en compte dans les nouvelles cellules.

Il s'agit ici d'indiquer les coordonnées des personnes qui peuvent répondre au RPE sur d'éventuelles questions et qui valideront ensuite le questionnaire lorsque le RPE aura procédé à sa validation.

La saisie correcte des coordonnées d'au moins un référent Caf est très importante avant d'envoyer le lien du questionnaire au RPE. Si ce n'est pas le cas, lorsque le RPE va valider son questionnaire vous ne recevrez pas la notification comprenant le lien qui vous permettra à votre tour de valider le questionnaire.

Bilan d'activité du ... en 2022

2 - DONNEES DE POPULATION DU TERRITOIRE DU RPE

Ces informations sont à compléter :

- par le Rpe si la Caf lui a transmis les éléments nécessaires (une vérification et validation par le référent Caf sera nécessaire)
- ou par le référent de la Caf à partir d'Imaje si le Rpe n'a pas reçu les informations au préalable.

Attention, les données saisies ici doivent bien correspondre à la zone de couverture du Rpe (c'est-à-dire aux valeurs de l'ensemble des communes couvertes par le Rpe). Il ne s'agit pas de saisir les données départementales.

Les données Imaje ne permettant pas d'obtenir des données infra-communales, dans le cas où plusieurs Rpe couvrent une même commune, nous vous demandons de proratiser les données Imaje pour ventiler au mieux ces données sur chacune des structures de ce territoire communal (exemple de ventilation possible : si 3 RPE sont implantés sur une commune, si vous ne disposez pas de données plus fines, vous pouvez diviser le nombre d'assistants maternels ou le nombre de familles de cette commune par 3 et saisir cette valeur pour chacun des Rpe implantés sur cette commune).

Ceci permettra ensuite de calculer des ratios plus cohérents lors des analyses (ex: proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé à une animation du Rpe).

Source Imaje

Nombre d'assistants maternels sur le territoire du Rpe agréés actifs au moins un mois en 2021 sur le territoire du Rpe :

Nombre d'assistants maternels sur le territoire du Rpe agréés en activité au 31 décembre 2021 sur le territoire du Rpe :

Nombre de familles Caf et Msa avec enfants de moins de 3 ans en 2021 sur le territoire du Rpe :

Nombre d'enfants Caf et Msa de moins de 3 ans en 2021 sur le territoire du Rpe :

Nombre d'assistants maternels du territoire du Rpe agréés PMI en 2022 :

← Précédent Suivant → P.2

Consignes à bien lire avant complétude pour savoir qui complète les informations et les spécificités lorsque plusieurs RPE couvent une même commune.

Ce sont bien les données 2021 qui sont demandées ici car les données 2022 ne sont pas encore disponibles dans Imaje.

La non-saisie des informations à ce stade n'est pas bloquante pour la poursuite de la complétude du questionnaire. La Caf devra néanmoins veiller à ce que les données soient saisies avant la validation du questionnaire. Un rappel est fait en dernière page du questionnaire.

Cette donnée était saisie les années précédentes par les RPE qui s'engageaient sur la MR2 lorsqu'ils faisaient leur déclaration de données dans le portail partenaire :

Avec les évolutions sur les missions renforcées, cette question a été intégré dans le questionnaire Sphinx. Cette information a été jugée importante pour les RPE car les données d'activité concernent 2022, alors que les données Imaje disponibles ne sont que de 2021.

Certains RPE ont donc déjà du saisir cette information par le passé.

C'est le conseil départemental qui détient cette liste et il a une obligation légale de la partager aux mairies et aux services qui sont chargés de mettre à disposition cette liste au public.

La non complétude de cette information ne bloquera les validations du questionnaire (au contraire des données provenant d'Imaje).

Bilan d'activité du ... en 2022

3.1 L'implantation du Rpe

Si les informations ci-dessous ne sont pas justes ou ne sont pas renseignées, nous vous demandons de les modifier dans le portail partenaire Afas. Les modifications ne seront cependant visibles que dans le bilan définitif produit en fin de collecte.

Adresse du Rpe :

3.2 La couverture du Rpe

Nombre de communes couvertes par le Rpe en 2022 :

Liste des communes couvertes par le Rpe en 2022 :

3.3 L'itinérance du Rpe

En 2022, le Rpe était-il itinérant ?

- Oui
 Non

Lieu d'accueil principal et itinérance	<p>La notion de lieu d'accueil principal concerne le cas où l'activité du Ram est répartie sur plusieurs lieux / locaux / implantations. Le lieu d'accueil principal va donc être le lieu de "référence" déterminé par le gestionnaire et la Caf. Ce lieu va servir au moment du conventionnement et lors de la création du dossier dans Maia.</p> <p>L'itinérance concerne les actions délocalisées se déroulant en dehors des murs du lieu d'accueil principal. Il peut s'agir de permanences d'information (en direction des familles et des assistants maternels) ou d'actions d'animation collective (en direction des professionnels, parents et enfants). Un Ram est donc considéré comme itinérant quand au moins une de ses actions se déroule en dehors du lieu d'accueil principal, que ce soit dans la commune ou hors de la commune du lieu d'accueil principal.</p> <p>Un Ram n'est pas itinérant quand il effectue 100% de son activité dans le lieu d'accueil principal.</p>
---	--

← Précédent

Suivant →

P.4

La modification de l'adresse postale doit être faite dans Maia par un agent CAF ayant une posture de « Gestionnaire de la Relation Partenariale » : GRP100.

Les données apparaitront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

La notion de communes couvertes correspond bien au territoire de compétence du RPE et n'est pas en lien avec l'itinérance du RPE.

Pour un RPE non itinérant :

- La commune d'implantation est la commune dans laquelle le local du RPE se situe
- Les communes couvertes par l'intervention du RPE correspondent au champ territorial (pour un RPE géré par une commune = une seule commune d'intervention, pour un RPE géré par une intercommunalité = communes comprises dans l'intercommunalité)

Pour un RPE itinérant :

- La commune d'implantation est la commune dans laquelle le local principal du RPE se situe et qui a été approuvé par la Caf au moment de la création du RPE
- Les communes couvertes par l'intervention itinérante du RPE est les communes dans lesquelles une action RPE est mise en place (permanences d'information, animation collective en direction des professionnels (groupes de paroles, réunion thématique, ateliers d'éveils avec les autres enfant accueillis).]

e

Bilan d'activité du ... en 2022

3.4 Les MAM sur le territoire

Connaissez-vous le nombre de MAM en activité sur le territoire en 2022 ?

- Oui
- Non

Nombre de MAM en activité sur le territoire du RPE en 2022 : MAM

Savez-vous combien d'assistants maternels travaillaient dans ces MAM en 2022?

- Oui
- Non

Nombre d'assistants maternels agréés ayant travaillé au sein de ces MAM en 2022 : assistants maternels

← Précédent

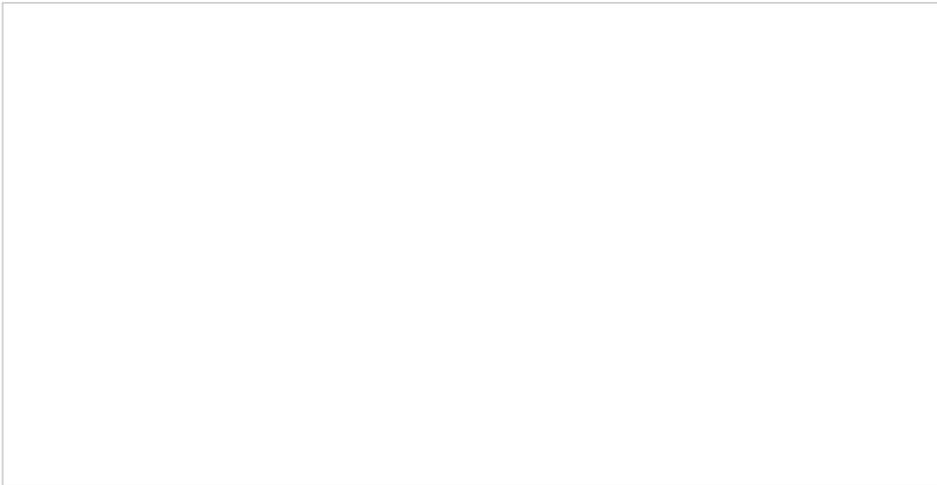
Suivant →

P.5

Bilan d'activité du ... en 2022

4.1 Éléments contextuels de l'activité du RPE

Présentation du contexte (contexte géographique, historique, partenarial, social et culturel...) *(facultatif)* :



← Précédent

Suivant →

P.7

Bilan d'activité du ... en 2022

4.2 L'ouverture du Rpe (1/2)

Nombre de mois d'ouverture en 2022 :

(si l'information n'est pas juste ou pas renseignée, nous vous demandons de la modifier dans le portail partenaire Afas. La modification ne sera cependant visible que dans le bilan définitif produit en fin de campagne)

Nombre de jours où les locaux du Rpe ont été ouverts avec accueil du public possible en 2022 : jours

Nombre de jours où le Rpe a fonctionné sans accueil (physique) de public possible (en télétravail ou au Rpe) en 2022 *(sur ces temps-là le RPE peut tout de même répondre au public en faisant des rendez-vous téléphoniques, visios, par mail...)* : jours

Planning d'ouverture/ de fonctionnement hebdomadaire type :

Consignes : 1. Compléter les cases du tableau soit en utilisant le calendrier à droite de chaque cellule ou en saisissant selon le format suivant hh:mm.

2. Si votre structure n'était pas ouverte sur certains créneaux (ex: le samedi), merci de ne rien saisir.

3. Si votre structure a des ouvertures une semaine sur deux par exemple, merci de compléter toutes les ouvertures ici et de compléter la case "Spécificités" pour apporter les précisions.

	Matin		Après-midi		Soirée	
	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin	Heure de début	Heure de fin
Lundi	<input type="text"/>					
Mardi	<input type="text"/>					
Mercredi	<input type="text"/>					
Jeudi	<input type="text"/>					
Vendredi	<input type="text"/>					
Samedi	<input type="text"/>					

Spécificités de planning : (ex: ouverture de certaines journées une semaine sur deux...)

← Précédent

Suivant →

P.8

"Lors des vacances scolaires ou absences diverses des animatrices (maladies, formation, ...), les différents Relais du territoire fonctionnent en système de permanence. Le service est donc maintenu pour que les usagers aient toujours une réponse à leurs questions. Faut-il alors indiquer que le RPE reste ouvert ?"

Il est demandé d'indiquer les périodes de réelle ouverture de chaque RPE. Il s'agit ici de considérer l'ouverture réelle du RPE concerné au public. Si le RPE est fermé pour cause de congés, RTT,... de l'animatrice, il faut considérer que le RPE est fermé même si une organisation est prévue localement avec d'autres structures (service de la collectivité, autre RPE...).

Bilan d'activité du ... en 2022

4.2 L'ouverture du Rpe (2/2)

Le Rpe a-t-il ouvert/fonctionné pendant au moins une partie des vacances scolaires :

	Oui	Non
Vacances d'hiver (février)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vacances de printemps (avril)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En juillet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En août	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vacances de la Toussaint	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vacances de Noël	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si le Rpe a fonctionné sans accueil du public sur une de ces périodes, nous vous invitons à cocher la réponse "oui" pour la période concernée.



« J'ai le cas d'un RPE qui a ouvert une semaine sur 2 aux vacances d'hiver, comment répondre à la question ? »

Réponde "oui" à cette question.

← Précédent

Suivant →

P.9

Bilan d'activité du ... en 2022

4.3 Les animateurs du Rpe (1/2)

Nombre d'animateurs en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2022 :

Précision : la valeur affichée ici est celle qui figure dans la dernière déclaration faite sur le portail partenaire en date du 30/01/2023. Si cette donnée n'est pas correcte, il convient de la modifier dans la déclaration réelle qui permettra la production du bilan définitif d'activité (produit e fin de campagne)

dont éducateurs de jeunes enfants : ETP

dont travailleurs sociaux / conseillers en économie sociale familiale : ETP

dont auxiliaires de puériculture : ETP

dont animateurs socioculturels : ETP

dont psychologues : ETP

dont infirmier(e)s en puériculture : ETP

dont autre(s) qualification(s) : ETP

Le total des qualifications est différent du nombre d'animateurs en ETP renseigné dans Afas.

Si vos saisies sont correctes, vous pouvez poursuivre le remplissage du questionnaire.

précisez la ou les autres qualifications :

dont hommes : ETP

Nombre d'Equivalent(s) Temps Plein (ETP) dédiés à l'administratif (agents d'accueil, secrétaires, ...) **non financés par la PS en 2022 :**

Attention : veuillez à bien renseigner les ETP qui ne sont pas comptabilisés dans les ETP d'animateurs indiqués ci-dessus

← Précédent

Suivant →

P.10



Données non modifiables dans Sphinx. Les corrections doivent être apportées dans Afas.

La donnée définitive apparaîtra dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Bilan d'activité du ... en 2022

4.3 Les animateurs du Rpe (2/2)

Nombre d'animateurs en ETP ayant suivi une formation en 2022 : ETP

Objet des formations :

Indiquez le nombre d'animateurs en ETP concernés pour chaque formation

Connaissance de l'enfant et de son développement : ETP

Cadre réglementaire relatif à la fonction employeur/salarié : ETP

Cadre réglementaire de la petite enfance et du Rpe : ETP

Formation à la conduite de réunions, en communication, bureautique, ... : ETP

La gestion du handicap (langue des signes, gestion d'un handicap physique ou moteur...) : ETP

Premiers secours, sauveteur secouriste du travail, évacuation incendie... : ETP

Analyse des pratiques professionnelles : ETP

Autres : ETP

précisez la ou les autres formations :

← Précédent

Suivant →

P.11



« Comment évalué l'etp ? Est-ce que l'on considère que si l'agent travaille à 0.50 etp et qu'il a fait une formation sur la thématique " connaissance de l'enfant ", on note 0.5 etp ? »

Oui. Il s'agit bien du nombre d'animateurs et non du temps passé en formation. Donc si le RPE a 0,5 ETP d'animateur et que cet animateur a suivi une formation, on compte bien 0,5 ETP ayant suivi une formation.

Bilan d'activité du ... en 2022

4.4 Pilotage et ancrage territorial du RPE (1/3)

Un comité de pilotage existe t'il pour le suivi de l'activité du Rpe ? Oui Non

Si oui, quels sont les acteurs participants à ce comité de pilotage :

	Oui	Non
Représentants du gestionnaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Animateur(s) du Rpe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coordinateur petite enfance du territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Elu(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant(s) de la Caf	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant(s) du Conseil départemental	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant(s) de la Msa	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant(s) des familles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant(s) de l'accueil individuel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant(s) d'Eaje	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Représentant(s) de la PMI	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si autre(s), précisez :

Combien de fois le comité de pilotage s'est-il réuni en 2022 ? fois

← Précédent

Suivant →

P.12

Bilan d'activité du ... en 2022

4.4 Pilotage et ancrage territorial du RPE (2/3)

Le Rpe est-il implanté sur un territoire couvert par une convention territoriale globale (Ctg) ? Oui Non

Si oui, le Rpe participe-t-il aux réflexions en lien avec la Ctg (réunions, groupes de travail, diagnostic etc) ? Oui Non

Le Rpe est-il impliqué dans :

	Oui	Non	L'instance n'existe pas sur le territoire
au moins une commission d'attribution des places en Eaje du territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
le réseau départemental des Rpe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

← Précédent

Suivant →

P.13

Bilan d'activité du ... en 2022

4.4 Pilotage et ancrage territorial du RPE (3/3)

En 2022, le Rpe avait-t-il un partenariat avec des équipements locaux :

	Partenariat		Action(s) réalisée(s) <i>Description succincte (facultatif)</i>
	OUI	NON	
Autre(s) Rpe(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Bibliothèque, médiathèque, ludothèque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Ecole maternelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Ecole de musique, danse, conservatoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Equipement en lien avec la nature, les animaux (ex : fermes pédagogiques...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
EHPAD, maison de retraite	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Centre social	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
LAEP, association de parents, FEPEM	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Association d'assistants maternels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Autre(s) partenaires locaux :

[← Précédent](#)

[Suivant →](#)

P.14

Bilan d'activité du ... en 2022

Le Rpe a-t-il mis en place en 2022 des actions de communication pour faire connaître ses missions auprès des familles ? Oui Non

	Oui	Non
Création ou mise à jour d'un site internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Production de flyers, plaquette d'information	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rédaction d'article dans les journaux locaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Communication de message/information sur une radio locale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Communication sur les réseaux sociaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation de réunions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation de portes ouvertes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres actions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

précisez la ou les autres actions
mises en place :

← Précédent

Suivant →

P.16

Bilan d'activité du ... en 2022

5.1 Mission 1 : Informer les familles

5.1.1 Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

Actions mises en place par le Rpe en 2022 auprès des familles pour présenter les spécificités des différents modes d'accueil (types d'accueil, coût, aides possibles...) :

	Oui	Non
Organisation de rendez-vous individuels avec les familles (en face à face, par téléphone, par visio-conférence)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation de portes ouvertes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organisation de réunions d'informations collectives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Participation à des forums petite enfance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches,...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Précisez la ou les autres actions mises en place :

Nombre de contacts reçus de familles en 2022 concernant des demandes d'information sur la recherche d'un mode d'accueil :

Renseignez tous les contacts sur place, avec ou sans rendez-vous, par téléphone, par mail, sur monenfant.fr. Un contact est défini comme une sollicitation d'une famille par le biais d'un appel téléphonique, un mail, un rendez-vous physique... S'il y a plusieurs questions posées au cours d'un même contact, on ne comptabilise qu'un seul contact.

 contacts

← Précédent

Suivant →

P.17



Comment compter le nombre de contacts reçus : une même famille appelle pour prendre RDV, vient en RDV, et demande la liste des assmat = 3 contacts ou un contact "recherche mode d'accueil" ?

Il s'agit bien de compter tous les contacts qui ont eu lieu sur l'année 2022, chaque contact générant de la charge pour le RPE. Un contact est défini comme une sollicitation d'une famille par le biais d'un appel téléphonique, un mail, un rendez-vous physique... S'il y a plusieurs questions posées au cours d'un même contact, on ne comptabilise qu'un seul contact. Dans le cas cité, il faut compter 2 contacts : l'appel pour prendre le RDV et le RDV physique (au cours duquel la famille a demandé la liste des assmat).

Bilan d'activité du ... en 2022

5.1 Mission 1 : Informer les familles

5.1.2 Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

Le Rpe est-il habilité sur le site monenfant.fr afin de recevoir les demandes d'information ligne des parents ? Oui Non

Le Rpe a-t-il recours au site monenfant.fr pour présenter l'offre disponible aux parents lors des rendez-vous ? Oui Non

Information pour le RPE :

Vous n'avez rien à saisir dans cet encadré.

Cliquez sur Suivant.

Mission renforcée "Guichet unique"

Le Rpe s'est-il engagé en 2022 sur la mission de guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs sur le territoire ?

Le Rpe est-il évalué sur cette mission renforcée en 2022 ?

Le RPE est-il l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil ?

MISSION RENFORCEE 1 ATTEINTE :

← Précédent

Suivant →

P.18

Les données apparaitront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Le RPE n'a donc rien à saisir ici. Il doit passer à la suite du questionnaire.

Bilan d'activité du ... en 2022

5.2 Mission 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

5.2.1 Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels (1/2)

Le Rpe a-t-il remis la liste des assistants maternels agréés du territoire? Oui Non

A quelle fréquence la liste des assistants maternels est-elle été mise à jour en 2022 ?

- plus d'une fois par mois
- une fois par mois
- une fois par trimestre
- une fois par semestre
- une fois par an
- la liste n'est pas mise à jour

Cette liste précisait-elle les places disponibles des assistants maternels ?

- Oui
- Non

Cette liste précisait-elle les offres spécifiques des assistants maternels (accueil en périscolaire, en horaires atypiques, accueil d'enfants en situation de handicap, accueil en urgence) ?

- Oui
- Non

Le Rpe a-t-il remis la liste des EAJE du territoire ? Oui Non

Le Rpe a-t-il remis la liste des gardes d'enfants à domicile exerçant sur le territoire ? Oui Non

← Précédent

Suivant →

P.19



« Si la structure ne donne pas la liste mais renvoie sur monenfant.fr, doit-elle noter oui ou non à la question ? (Idem pour la question ci-dessus qui concerne la liste de eaje) »

Oui il s'agit de la liste des structures agréées pour la garde à domicile. Si le RPE renvoie bien sur monenfant.fr parce qu'il considère que la liste est à jour et qu'il n'en tient pas de son côté de ce fait, alors oui il peut répondre "Oui" sur la question concernant les remises de listes (idem pour les Eaje).

Bilan d'activité du ... en 2022

5.2.1 Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels (2/2)

Nombre de demandes formulées par les familles au Rpe en 2022 concernant la recherche d'un mode de garde:

chez un assistant maternel	<input type="text"/>	demandes	Le Rpe met-il en relation l'offre et la demande spécifiques d'accueil d'enfants en situation de handicap ?
en garde d'enfants à domicile	<input type="text"/>	demandes	
en EAJE	<input type="text"/>	demandes	Le Rpe met-il en relation l'offre et la demande spécifiques d'accueil d'enfants en horaires atypiques ?
pas de type d'accueil précis	<input type="text"/>	demandes	

TOTAL : demandes

	Nombre de demandes spécifiques	Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil
en horaires spécifiques/atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end, jours fériés)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en urgence	<input type="text"/>	<input type="text"/>
d'enfants en situation de handicap	<input type="text"/>	<input type="text"/>
en périscolaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
autres demandes	<input type="text"/>	<input type="text"/>

TOTAL demandes spécifiques : demandes

Le total des demandes spécifiques (...) est supérieur au total des demandes formulées par les familles (...). Merci de revoir vos saisies ci-dessus.

Le Rpe a-t-il organisé des événements (speed dating, portes ouvertes, ...) pour faciliter la rencontre entre les familles et les professionnels ?

Oui Non

Combien d'événements ont été organisés en 2022 ? événements

P.20



Les données apparaitront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.



Lorsque l'on inscrit le nombre de demandes de familles différentes, nous avons un message si le chiffre ne correspond pas avec le nombre de demandes spécifiques. c'est normal, cela ne correspond jamais.... une famille peut avoir plusieurs demandes spécifiques ou bien aucune. Comment faire ?

Il ne s'agit pas des demandes de familles différentes mais bien de comptabiliser toutes les demandes (il peut y en avoir plusieurs par famille) :
Si une famille a plusieurs demandes il faut donc compter toutes ces demandes et indiquer parmi celles-ci celles qui sont des demandes spécifiques.

« Est-ce bien le nombre d'assistantes maternelles recensées par le Rpe qu'il faut noter dans " le nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil" ou est-ce le nombre d'assistants maternels ayant répondu à une éventuelle sollicitation du Rpe ?

Il s'agit bien du nombre d'assistants maternels recensés par le Rpe.

Bilan d'activité du ... en 2022

5.2.2 Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Nombre de contacts reçus de familles en 2022 concernant le rôle d'employeur, les démarches à faire, le contrat de travail :

contacts

Renseignez tous les contacts sur place, avec ou sans rendez-vous, par téléphone, par mail, sur monenfant.fr

En cas de difficulté pour répondre aux parents sur des questions concernant le rôle de particulier employeur, le Rpe renvoie-t-il les familles vers d'autres organismes ? Oui Non

Vers quel(s) organisme(s) ?

	Oui	Non
le centre Pajemploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les organismes représentatifs tels que la Fédération des particuliers-employeurs de France (Fepem)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Le Rpe informe-t-il les parents sur les principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant ? Oui Non

← Précédent

Suivant →

P.21

« il est demandé un motif de contact, or plusieurs thématiques sont abordées lors d'un entretien, d'une réunion, ou d'un appel téléphonique. Faut-il comptabiliser 2 ou 3 motifs ? Ou bien il faut choisir 1 seule et unique proposition. »

Il convient de ne retenir que le motif principal qui a motivé le parent à contacter le RPE. Si plusieurs sujets sont abordés au cours de l'échange, ne retenir qu'un seul motif.

Bilan d'activité du ... en 2022

5.3 Fréquentation du RPE par les familles

Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) en 2022 :

↳ Proportion de familles ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) en 2022 :

En moyenne hebdomadaire sur la totalité des ETP du RPE, combien d'heures sont dédiées à l'offre de services aux familles (réalisation de support d'information, services en ligne, entretiens individuels, réunions d'information collectives, permanences administratives...) :

Exemple : Prenons le cas d'un RPE avec 2.6 ETP, ce qui représente 91h de travail hebdomadaire (=2,6 x 35h).

Chaque semaine, 2 professionnels consacrent chacun 2 matinées à l'information aux familles (4 matinées de 4h = 16h) et 1 professionnel dédie 4h à la conception de réunions d'information.

Sur la semaine, ce sont donc 20h que l'on peut affecter à l'offre de services aux familles. La réponse de ce RPE sera 20h.



Le ... employait ... ETP d'animateurs en 2022, ce qui correspond à ... heures de travail hebdomadaire.

Le RPE consacre donc ...% de son temps de travail à l'offre de service aux familles.

8

← Précédent

Suivant →

P.22



Les données apparaitront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Le RPE n'a donc rien à saisir ici. Il doit passer à la suite du questionnaire.



De quels ETP parle-t-on. Est-ce les ETP uniquement financés par la CAF ou ceux qui composent la structure ? Par exemple certains RPE ont des Agents d'Accueil qui reçoivent les familles, des secrétaires qui préparent les supports... non comptés dans la PS. Doit-on comptabiliser leurs heures également ?

Aujourd'hui le bilan d'activité se base uniquement sur le Nombre d'équivalents temps plein d'animateurs qui sont déclarés dans le portail partenaire. C'est cette donnée là qui est récupérée automatiquement pour faire les bilans d'activité et qui va aider aussi au remplissage de la question sur le temps de travail dédié aux familles.

Bilan d'activité du ... en 2022

5.4 La parole est à vous

Au cours de 2022, le RPE a-t-il mis en place des actions, démarches innovantes pour les familles ? Oui Non

Précisez ces actions/démarches (les 2 principales) :

Action innovante 1 :

Action innovante 2 :

Si vous souhaitez développer certains aspects de l'activité du RPE concernant l'information et l'accompagnement des familles de façon plus détaillée, vous pouvez le faire ici :

← Précédent

Suivant →

P.23

Bilan d'activité du ... en 2022

6.1 Mission : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

6.1.1 Informer les professionnels

Merci d'indiquer le nombre de séances organisées en 2022 selon le motif **principal** (si plusieurs sujets abordés, ne retenir qu'un seul sujet par séance) :

Informations sur ...	Nombre de séances en ...	
	Entretiens individuels en face-à-face	Réunions collectives ou conférences thématiques
Les conditions d'accès et d'exercice du métier	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Les passerelles entre les différents métiers	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Le droit du travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Les formations continues	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Le fonctionnement du Rpe	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes du développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Les ressources du territoire (Laep, Ludothèque, médiathèque, ...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres sujets	<input type="text"/>	<input type="text"/>

précisez le ou les autres sujets :

← Précédent Suivant → P.25



« Seuls les entretiens individuels (présentiel, visio et téléphone) sont pris en compte pour nos contacts avec les assistants maternels, hors la majorité de nos contacts avec eux sont réalisés par mail... de plus ils nous contactent fréquemment pour nous donner leurs disponibilités : doit-on renseigner les contacts où ils nous indiquent leurs dispo dans la ligne « conditions d'accès et d'exercice du métier » ou bien doit-on « écarter » les contacts pour ce motif ? »

Nous cherchons à mesurer les informations du RPE vers les assistants maternels et non les informations données par les assistants maternels au RPE (ex : les disponibilités).



« Lorsque les RPE réalisent des entretiens individuels avec les AM (présentiel, visio ou par téléphone), le plus souvent plusieurs sujets sont abordés : ex droit du travail et fonctionnement du RPE... Les animateurs doivent-ils renseigner le motif principal ou alors doivent-ils compter un entretien/une séance par motif ? »

Il s'agit bien du motif principal pour chaque entretien/séance.

« Une assistante maternelle qui nous contacte plusieurs fois pour des sujets différents, peut-on la comptabiliser plusieurs fois ? »

Cette partie recense tous les entretiens réalisés par l'animateur de RPE avec des professionnels. Un même professionnel peut avoir eu plusieurs entretiens avec le RPE au cours de l'année.

Bilan d'activité du ... en 2022

6.1.2 Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr

Le Rpe a-t-il informé les assistants maternels exerçant sur le territoire du Rpe de leur obligation d'inscription et déclaration sur le site monenfant.fr ? Oui Non

Combien de séances le RPE a-t-il organisé en 2022 sur les démarches d'inscription et déclaration sur le site monenfant.fr :

Nombre de séances en entretiens individuels en face-à-face : séances

Nombre de séances en réunions collectives ou conférences thématiques : séances

Combien d'assistants maternels le Rpe a-t-il accompagné pour effectuer les démarches d'inscription et déclaration sur le site monenfant.fr ? assistants maternels

Quel accompagnement le Rpe a-t-il proposé ?

	Oui	Non
Des ateliers numériques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des partenariats avec des structures du territoire dédiées à l'accompagnement numérique des usagers (points relais/numérique Caf, structures France Services...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une mise à disposition d'un poste connecté à internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

← Précédent

Suivant →

P.26

Bilan d'activité du ... en 2022

6.1.3 Proposer des temps d'échange et d'écoute

Merci d'indiquer le nombre de séances organisées en 2022 selon le motif **principal** (si plusieurs sujets abordés, ne retenir qu'un seul sujet par séance) :

Informations sur ...	Nombre de séances temps d'échanges, des groupes de paroles entre professionnels (assistants maternels ou gardes d'enfants à domicile)
Les conditions d'accès et d'exercice du métier	<input type="text"/>
Les passerelles entre les différents métiers	<input type="text"/>
Le droit du travail	<input type="text"/>
Les formations continues	<input type="text"/>
Le fonctionnement du Rpe	<input type="text"/>
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation...)	<input type="text"/>
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes du développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)	<input type="text"/>
Les ressources du territoire (Laep, Ludothèque, médiathèque, ...)	<input type="text"/>
Autres sujets	<input type="text"/>

précisez le ou les autres sujets :



**« Que veut dire groupe de parole entre professionnels ?
Est-ce les groupes d'analyse de la pratique ou simplement
les temps d'échanges entre les animatrices et les assistants
maternels. »**

Il s'agit bien ici d'échanges entre professionnels (assistants maternels, gardes à domicile, ...). Les séances d'analyse de la pratique ne sont pas comptabilisées ici.

Des assistants maternels exerçant en MAM ont-ils fréquenté le RPE pour des temps d'échange ?

- Oui
 Non
 Pas de MAM sur le territoire du RPE

← Précédent

Suivant →

P.27

Bilan d'activité du ... en 2022

6.1.4 Organiser des événements ponctuels

Le Rpe a-t-il organisé des événements ponctuels (fêtes, sorties,...) en 2022 ? Oui Non
ex : spectacle de Noël, organisation de pique-nique, portes ouvertes, sorties à la ferme, au zoo, ...

Nombre d'événements ponctuels (fêtes, sorties, ...) organisés en 2022 : événements

Veuillez indiquer les intitulés de vos principaux événements :

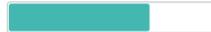
Intitulé de l'événement 1 :

Intitulé de l'événement 2 :

Intitulé de l'événement 3 :

Intitulé de l'événement 4 :

← Précédent



Suivant →

P.28

Bilan d'activité du ... en 2022

6.2 Mission : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

6.2.1 Organiser des ateliers d'éveil (1/2)

Le Rpe a-t-il organisé des ateliers d'éveil/animations pour les professionnels et les enfants accueillis en 2022 ? Oui Non

Les activités peuvent se dérouler au sein du Rpe ou en collaboration avec des structures existantes du type ludothèque, bibliothèque...

Nombre d'ateliers d'éveil, animations proposées aux enfants en présence du professionnel organisés en 2022 : ateliers d'éveil

Combien de temps le RPE consacre t'il en moyenne chaque semaine à l'organisation de ces ateliers d'éveil (préparation, rangement, nettoyage, transport...) ? heures

En moyenne quelle est la durée hebdomadaire des ateliers d'éveil (hors préparation, rangement, ...) ? heures

Veuillez indiquer les activités proposées pendant ces séances en 2022 :

	Oui	Non
Jeux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Musique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lecture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Motricité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Peinture/bricolage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cuisine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jardinage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Précisez la ou les autres activités proposées :

← Précédent

Suivant →

P.29

Bilan d'activité du ... en 2022

6.2.1 Organiser des ateliers d'éveil (2/2)

Les ateliers d'éveil proposés aux enfants en présence des professionnels ont-ils eu lieu selon un planning fixe dans la semaine (ex : tous les mardis matins et/ou tous les jeudis après-midi) :

Oui Non

En 2022, les ateliers d'éveil ont eu lieu :

	Matin		Après-midi	
	Oui	Non	Oui	Non
lundi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
mardi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
mercredi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
jeudi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
vendredi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
samedi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Des assistants maternels exerçant en MAM ont-ils fréquenté le RPE pour les ateliers d'éveil ?

Oui Non Pas de MAM sur le territoire du RPE

Fréquentation des ateliers d'éveil : Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cette rubrique. Cliquez sur Suivant.

Nombre d'enfants différents ayant participé aux ateliers d'éveil en 2022:

↳ Proportion d'enfants du territoire ayant participé aux ateliers d'éveil en 2022 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil en 2022:

↳ Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé aux ateliers d'éveil en 2022 :

← Précédent

Suivant →

P.30

Les données apparaîtront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Le RPE n'a donc rien à saisir ici. Il doit passer à la suite du questionnaire.

Bilan d'activité du ... en 2022

6.2.2 Accompagner le parcours de formation des professionnels (1/2)

Nombre d'assistants maternels du territoire partis en formation continue en 2022 : assistants maternels

Nombre de familles ayant exprimé un besoin de garde alternative auprès du Rpe en 2022 : familles

Nombre de familles s'étant vues proposer une solution de garde alternative grâce à l'action du Rpe en 2022 : familles

↳ Proportion de familles ayant exprimé un besoin et ayant obtenu une proposition de garde alternative grâce à l'action du Rpe lors du départ en formation continue de l'assistant maternel : %

Le nombre de familles s'étant vues proposer une solution de garde alternative est supérieur au nombre de familles en ayant fait la demande. Merci de revoir vos saisies ci-dessus.

Le Rpe a-t-il donné des informations aux professionnels sur les formations disponibles (mail, téléphone, affiches, ...) ?

Oui Non

Le Rpe a-t-il mis les professionnels en relation avec des organismes de formation ?

Oui Non

Le Rpe a-t-il géré les inscriptions aux formations ?

Oui Non

Le Rpe a-t-il constitué des groupes pour faire des inscriptions collectives ?

Oui Non

Le Rpe peut-il mettre une salle à disposition pour les organismes de formation en cas de besoin ?

Oui Non

← Précédent

Suivant →

P.31



« Un RPE a facilité l'organisation d'une formation continue pour les assistants maternels. Ont participé à cette formation des assistants maternels du territoire du RPE mais aussi de territoires voisins, non équipés de RPE. Dans le bilan, le RPE organisateur peut-il déclarer toutes les assistants maternelles (territoire RPE + hors territoire) qui sont parties en formation ? car sur nos territoires ruraux, il peut être intéressant d'élargir pour constituer des groupes avec un nombre de participants suffisant pour que la formation ait lieu ? »

Même si la problématique se comprend, il s'agit bien ici du nombre d'assistants maternel du territoire du RPE pour pouvoir faire un ratio avec le nombre d'assistants maternel en activité sur le territoire.

« Les RPE peuvent-ils comptabiliser les séances d'analyse de la pratique organisées avec les assistants maternels, dans le cadre de la mission 3, départ en formation continue ? »

Si on parle ici de l'analyse de la pratique telle que l'offre de formation qui est désormais dans le catalogue IPERIA -> OUI.
En revanche si on parle de séances organisées par le RPE -> NON pas dans cette mission en l'état des textes.

Bilan d'activité du ... en 2022

6.2.2 Accompagner le parcours de formation des professionnels (2/2)

Le Rpe a-t-il organisé des séances d'analyse de la pratique avec les professionnels en 2022 ? Oui Non

Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cet encadré. Cliquez sur Suivant.

Mission renforcée "Analyse de la pratique"

Le Rpe s'est-il engagé en 2022 sur la mission d'analyse de la pratique afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels?

Le Rpe est-il évalué sur cette mission renforcée en 2022 ?

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisé par le RPE en 2022 :

↳ OBJECTIF 1 (au moins 8 assistants maternels différents ont bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le RPE dans l'année) ATTEINT :

Nombre de séances d'analyse de la pratique organisées par le RPE en 2022 :

↳ OBJECTIF 2 (le RPE a organisé au moins 6 séances d'analyse de la pratique dans l'année) ATTEINT :

||| MISSION RENFORCEE 2 ATTEINTE :

← Précédent

Suivant →

P.32



Les données apparaitront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Le RPE n'a donc rien à saisir ici. Il doit passer à la suite du questionnaire.

Bilan d'activité du ... en 2022

6.3 Mission : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

6.3.1 Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels (1/2)

Quelles sont les actions mises en place par le Rpe en 2022 pour lutter contre la sous-activité des assistants maternels ?

	Oui	Non
Le Rpe a proposé une aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a donné des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a orienté vers des formations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a organisé des temps de rencontre parents/professionnels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a accompagné les professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil (accueils périscolaires, accueils d'urgence, horaires atypiques...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a communiqué régulièrement sur les disponibilités des professionnels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a incité les professionnels à mettre leurs disponibilités régulièrement à jour sur le site mon-enfant.fr	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a eu un partenariat avec pôle emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a mis en place d'autres actions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Préciser les autres actions :

← Précédent

Suivant →

P.33

Bilan d'activité du ... en 2022

6.3.1 Lutter contre la sous-activité subie des assistants maternels (2/2)

Combien de séances d'accompagnement des professionnels en sous-activité le RPE a-t-il organisé en 2022 :

Nombre de séances [en entretiens individuels en face-à-face](#) : séances

Nombre de séances [en réunions collectives ou conférences thématiques](#) : séances

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité au Rpe en 2022 : assistants maternels

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité en 2022 et ayant bénéficié de l'accompagnement du Rpe pour améliorer leur employabilité en 2022 : assistants maternels

↳ Proportion d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité en 2022 et ayant bénéficié de l'accompagnement du Rpe pour améliorer leur employabilité en 2022 : %

← Précédent



Suivant →

P.34

Bilan d'activité du ... en 2022

6.3.2 Accompagner les projets de création de MAM

Au cours de 2022, le Rpe a-t-il accompagné des projets de création de Mam ? Oui Non

Si oui, combien de projets de création de Mam le Rpe a-t-il accompagné ?

Quel type d'accompagnement le Rpe a-t-il apporté aux projets de création de Mam ?

	Oui	Non
Un accompagnement dans l'étude des besoins du territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une mise en relation avec d'autres professionnels souhaitant s'installer en Mam	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un accompagnement sur les démarches administratives à faire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une aide pour la rédaction du projet pédagogique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une aide pour la recherche de locaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une aide sur le plan de communication pour faire connaître la Mam	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre accompagnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Préciser les autres types d'accompagnement:

← Précédent

Suivant →

P.35

Bilan d'activité du ... en 2022

6.3.3 Promouvoir le métier d'assistant maternel (1/2)

Le Rpe a-t-il mis en place des actions de promotion de l'accueil chez un assistant maternel auprès des parents en recherche d'un mode d'accueil en 2022 ?

Oui Non

Par quel canal, l'action a-t-elle été réalisée ?

	Oui	Non
Page internet (site internet, réseaux sociaux ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Téléphone / SMS / mail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rencontres (entretiens, réunions, séminaires ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Le Rpe a-t-il mis en place des actions de promotion du métier d'assistant maternel en direction de futurs/potentiels assistants maternels en 2022 ?

Oui Non

Par quel canal, l'action a-t-elle été réalisée ?

	Oui	Non
Page internet (site internet, réseaux sociaux ...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Affiches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réunions, séminaires, ...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

← Précédent

Suivant →

P.36

Bilan d'activité du ... en 2022

6.3.3 Promouvoir le métier d'assistant maternel (2/2)

Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cet encadré. Cliquez sur Suivant.

Mission renforcée "Promotion renforcée de l'accueil individuel"

Le Rpe s'est-il engagé en 2022 sur la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel afin de lutter spécifiquement contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du métier ?

Le Rpe est-il évalué sur cette mission renforcée en 2022 ?

Objectif 1 : Le RPE a-t-il réalisé dans l'année au moins une action de promotion dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle ?

Objectif 2 : Le RPE a-t-il établi une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel ?

▶▶ MISSION RENFORCEE 3 ATTEINTE :



Les données apparaitront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Le RPE n'a donc rien à saisir ici. Il doit passer à la suite du questionnaire.

← Précédent



Suivant →

P.37

Bilan d'activité du ... en 2022

6.4 La fréquentation du Rpe par les professionnels

Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cette page. Cliquez sur Suivant.

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié de renseignements individuels en 2022

↳ Proportion d'assistants maternels du territoire ayant bénéficié de renseignements individuels en 2022 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs en 2022 :

↳ Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs en 2022 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux activités du Rpe au moins une fois en 2022 :

↳ Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé aux activités du Rpe au moins une fois en 2022 :

Nombre de salariés à domicile différents ayant participé aux activités du Rpe au moins une fois en 2022 :

← Précédent

Suivant →

P.38

Les données apparaitront dans le bilan définitif lorsque les déclarations RELLES 2022 seront saisies par les RPE et validées par la Caf et lorsque les bilans Sphinx seront validés.

Le RPE n'a donc rien à saisir ici. Il doit passer à la suite du questionnaire.

« Dans l'item "nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié de renseignements individuels", est-ce qu'on doit comptabiliser les assistants maternels auxquels on a téléphoné pendant le confinement pour maintenir le lien, prendre de leurs nouvelles ? Ou compter que ceux qui nous ont vraiment demandé des renseignements ? ».

Concernant la nature des informations à saisir dans Afas, il faut comptabiliser tous les professionnels qui ont reçus un renseignement individuel, que ce renseignement soit à l'initiative d'un contact de leur part ou de celui du RPE.

« Concernant la donnée à recueillir via mon compte partenaire "Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux activités du RPE au moins une fois dans l'année" qu'entendez-vous par « activités du RPE » ? Les RPE doivent-ils prendre en compte l'ensemble des contacts (mail, téléphone, RDV), visites + participation aux matinées d'éveil/sorties + soirées d'échanges + réunions ? Ou seulement activités collectives ?

Il s'agit bien de prendre en compte toutes les actions mises en place par le RPE pour les assistants maternels : renseignements individuels (peu importe le canal de contact), temps d'information ou de dialogue collectif, ateliers d'éveil, tout événement organisé par le RPE (speed dating, fêtes, sorties...).

Petit rappel sur la notion de "différent", il s'agit bien de comptabiliser UNE seule fois l'assistants maternels s'il a participé à une ou plusieurs des actions ci-dessus, peu importe le nombre de participations à chacune de ces actions (ex: ne compter qu'une seule fois un AM qui aurait participé à 4 ateliers d'éveil, a bénéficié de renseignements individuels à 5 reprises et a participé à 1 temps d'information en collectif).

Bilan d'activité du ... en 2022

6.4 La parole est à vous

Au cours de 2022, le RPE a-t-il mis en place des actions, démarches innovantes pour les professionnels ? Oui Non

Précisez ces actions/démarches (les 2 principales) :

Action innovante 1 :

Action innovante 2 :

Si vous souhaitez développer certains aspects de l'activité du RPE concernant l'information et l'accompagnement des professionnels de façon plus détaillée, vous pouvez le faire ici :

← Précédent

Suivant →

P.39

Bilan d'activité du ... en 2022

Espace réservé au RPE : validation du questionnaire

Le questionnaire est à présent terminé.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de le compléter.

Il ne vous reste plus qu'à indiquer si vous validez définitivement vos saisies.

Vous pourrez ensuite :

- sauvegarder une version PDF de vos saisies : bouton "Imprimer" puis
- transmettre votre bilan au référent Caf : bouton "Enregistrer"

Validez-vous le contenu de ce questionnaire ? Oui Non

Attention, le délai de chargement peut être un peu long. Merci de ne pas fermer la fenêtre tant que le fichier pdf n'est pas téléchargé.

Imprimer

Enregistrer

Une fois l'enregistrement effectué (bouton "Enregistrer" de cette page), une notification sera envoyée au référent de la Caf afin qu'il procéd
Vous n'avez pas validé le contenu de ce questionnaire. Nous vous invitons à revenir ultérieurement sur vos ne précédentes saisies pour les modifier. Vous pouvez revenir en arrière avec le bouton "Précédent" ou quitter ce questionnaire en fermant cette fenêtre.
merci et bonne journée.

Message destiné au Rpe : Ne cliquez pas sur le bouton "Suivant" ci-dessous.
La page suivante est réservée à la CAF. Si vous validez vos saisies, merci de l'indiquer ci-dessus et de cliquer sur le bouton "Enregistrer" qui va s'afficher sur cette page.

← Précédent

Suivant →

P.40



« Faut-il attendre que les données du portail soient complétées pour valider le questionnaire ? »

Non, la validation du questionnaire ne porte que sur les données saisies dans le questionnaire. Les données Afas, issues de la déclaration réelle, seront mise à jour dans un nouveau bilan qui sera mis à disposition en fin de campagne.

« Un RPE a validé trop vite son questionnaire. Il souhaite qu'on lui redonne la main pour finir sa complétude. Puis-je à mon niveau lui redonner la main ? »

Il est préférable que le RPE vous indique les modifications qu'il souhaite apporter et que vous les saisissiez grâce au lien de validation que vous avez reçu par mail. Si les corrections sont trop importantes, vous pouvez, de façon exceptionnelle, lui donner le lien de validation que vous avez reçu.

« Un RPE m'indique avoir validé son questionnaire mais je n'ai pas reçu la notification de sa validation par mail. »

Plusieurs explications sont possibles :

- Il y a une erreur dans l'adresse mail renseignée page 1
- Le RPE a bien cliqué sur « Oui » à la question de la validation mais il n'a pas cliqué sur le bouton « Enregistrer » qui déclenche l'envoi de la notification.

Les liens de validation sont ajoutés dans les tableaux de suivi publié sur le Teams. N'hésitez pas à nous envoyer un mail sinon pour le recevoir.

Bilan d'activité du ... en 2022

Espace réservé à la CAF : vérification des données de population et validation du questionnaire

Rappel des données de population du territoire Rpe (saisie p.2)

Attention, si les données ne sont pas renseignées ci-dessous, merci de retourner à la page 2 pour le faire. Vous ne pourrez pas valider le questionnaire sans ces informations.

Nombre d'assistants maternels agréés actives au moins un mois en 2021 sur le territoire du Rpe : ...

Nombre d'assistants maternels agréés en activité au 31 décembre 2021 sur le territoire du Rpe : ...

Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans en 2021 sur le territoire du Rpe : ...

Ne cliquez pas sur le bouton "Enregistrer" ci-dessous tant que vous ne validez pas les saisies.

Validez-vous l'intégralité du contenu de ce questionnaire ? Oui Non

 Imprimer

Attention, le délai de chargement peut être un peu long. Merci de ne pas fermer la fenêtre tant que le fichier pdf n'est pas téléchargé.

Vous avez validé les saisies des données d'activité du Rpe

Vous pouvez maintenant sauvegarder une version PDF de ce questionnaire (bouton "Imprimer") PUIS "Enregistrer" avec le bouton ci-dessous. Les réponses de ce questionnaire seront envoyées à la Cnaf.

Nous vous remercions et vous souhaitons une bonne journée.

 Enregistrer

 Précédent

Suivant 

P.41

« Dans notre organisation, les collègues des territoires sont associés à la validation des questionnaires des RPE. Aussi est-il possible d'enregistrer les questionnaires en Pdf avant de les valider ? »

Oui c'est possible. Il suffit de sélectionner "Oui" sur la validation du questionnaire pour voir apparaître le bouton "Imprimer" sur lequel vous cliquez. Après un temps de téléchargement, vous pourrez ouvrir/enregistrer le PDF comme ci-dessous. Il ne vous restera ensuite qu'à repositionner la réponse à "Non" sur la question de la validation des saisies et de quitter le questionnaire.



The screenshot shows the questionnaire interface with the 'Imprimer' button highlighted. A dialog box titled 'Ouvverture de Bilan_Ram_2020_V2.pdf' is open, showing the file name and size. The dialog also displays the 'Validation du questionnaire' section with the 'Oui' radio button selected. A blue arrow points from the 'Imprimer' button in the interface to the dialog box.